

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE



Orléans, le 23 janvier 2023

Réseau routier départemental

Le Département du Loiret rehausse la vitesse à 90 km/h sur 150 kms

À partir de lundi 23 janvier, le Département du Loiret relève la vitesse à 90 km/h sur certaines routes départementales, après étude de l'accidentologie. Cela représente un rehaussement sur 150 kms, portant à 520 le nombre de kms passés à 90 km/h dans le Loiret, sur un total de 3 613 kms de réseau routier départemental.

Dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) sur l'assouplissement des 80km/h, cette compétence est déléguée aux Présidents de Départements, après avis de la Commission Départementale de Sécurité Routière.

De nouvelles routes relevées à 90 km/h

Ainsi, tout en poursuivant la résorption des points noirs en matière de sécurité routière, l'accompagnement des communes dans leurs aménagements de sécurité en agglomération et suite à de nombreuses études, notamment en termes d'accidentologie, le Département du Loiret rétablit la limitation de vitesse à 90 km/h (au lieu de 80 km/h) sur 6 nouvelles RD, en dehors des zones agglomérées, tout en maintenant les zones à 70 km/h, soit au total plus de 150 kms (*cf carte au dos*).

Cette décision a été prise après passage devant la Commission Départementale de Sécurité Routière.

Une baisse des indicateurs d'accidentologie

En octobre 2019, la vitesse a été rehaussée à 90 km/h sur 364 kms (environ 10 % du réseau).

Conformément à ses engagements, le Département procède à un suivi particulier et régulier de l'accidentologie sur l'ensemble des axes, ayant fait l'objet d'une modification de la vitesse, au cours des 5 ans suivant sa mise en œuvre.

Les données accidentologiques de cette première année de relèvement de la vitesse démontrent une tendance à la baisse des indicateurs par rapport à la période de novembre 2018 à novembre 2019, au cours de laquelle la vitesse était de 80 km/h.

Ainsi, sur la période de novembre 2020 à novembre 2021 (VMA de 90 km/h), en comparaison à la période de novembre 2018 à novembre 2019 (VMA 80 km/h), sur les mêmes axes, le nombre d'accidents corporels est en baisse de -18 % et le nombre de tués de -29 %.

CONTACT PRESSE

Cassandre Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr

